



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

**CONVOCATION**

Date : 09/07/2024

Envoi le : 09/07/2024

Publication le : 09/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet à 20h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 09

Pouvoirs : 09

Votants : 29

**Etaient présents :**

**Adjoints :**

Mesdames Odile RITOURET, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ.

**Conseillers municipaux :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE,

Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Antoine MAQUIN,  
Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mickaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danièle HOUDU, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,  
Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,

Messieurs Gilles FERRAND, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,  
Xavier BINET.

**Absents :**

Madame /

Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Danièle HOUDU avait donné pouvoir à Madame Sophie BORÉ.

Monsieur Gilles FERRAND avait donné pouvoir à Monsieur François BOUGAULT.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240711-DEL\_11072024\_02-DE



**DEL N° 11/07/2024-02 VOTE SUR LE HUIS CLOS DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2121-18 du CGCT qui prévoient que « *les séances des Conseils Municipaux sont publiques.*

*Néanmoins sur demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».*

Il est également rappelé que ces dispositions sont reprises à l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Municipal voté le 27 septembre 2022.

CONSIDÉRANT le contexte de l'objet de l'unique délibération de ce jour, du fait de l'enquête en cours concernant un membre du cirque.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la présente séance se déroule à huis clos.

Il soumet cette proposition au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 24 voix POUR et 5 voix CONTRE :

**APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de se réunir en huis clos, pour la séance de ce jour, 11 juillet 2024.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **17 JUIL. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **17 JUIL. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 17/07/2024  
Reçu en préfecture le 17/07/2024  
Publié le   
ID : 037-213701394-20240711-DEL\_11072024\_02-DE